Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260906-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian **;** Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	18
Absents représentés	:	1
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

- **2026-09-06 Projet de logements locatifs sociaux – Vente de terrain à la société AIGUILLON Construction- signature de l'acte notarié**

Pour rappel, par délibération du 28 mars 2025, le conseil municipal a autorisé Le Maire :

- A signer le compromis de vente de terrains à la société SA d'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION qui porte le projet pour la construction de 12 logements (4 T2, 4 T3, 4 T4), représentant une surface habitable (SHAB) d'environ 768m² (Surface plancher environ 818 m²), issue des parcelles ZN 140, 241 et 242,
- A autorisé M Le Maire à réaliser le bornage de ces parcelles ZN 140, 241 et 242 et à déposer une demande de division de parcelle,

M Le Maire informe le conseil municipal que le compromis de vente a été signé le 17 juin 2025 pour un montant de 50€ HT/m² de surface de plancher soit 40 900€ HT.
Le bornage de terrain et les divisions de parcelles ont été réalisés.
Il convient maintenant de procéder à la signature définitive de la vente des parcelles ZN 317 et ZN 318 issues de la parcelle cadastrée ZN 315, laquelle provient de la réunion des parcelles antérieures cadastrées ZN 240, 241 et 242.

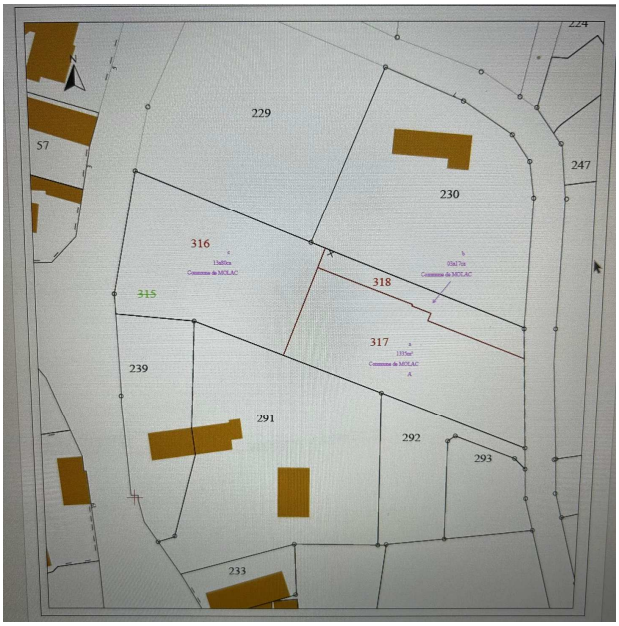
M Le Maire précise :

- Que la surface de plancher prévisionnelle, suite à la délivrance du permis de construire est de 810 m² (et non pas 818m²). Le projet de construction portant sur 9 logements collectifs et 3 maisons individuelles (selon PC 0561352500019 M01).
 En conséquence le prix de vente de ces parcelles doit être revu à 40 500€ (50€X810m²) hors taxes.
- Que la parcelle cadastrée ZN 318 sera rétrocédée à la commune ultérieurement, après achèvement des travaux.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260906-DE

M Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de l'autoriser à signer la vente avec la **SA d'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION** pour un montant de 40 500€.

Après délibérations, le conseil municipal :
AUTORISE M Le Maire à signer l'acte notarié de vente avec la société SA d'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION pour un montant de 40 500€.
AUTORISE M Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)



Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS